

12/20251

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 005-210501813-20250305-A1220251-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Villar d'Arène

Dossier n° PC 005181 24 H0006
AT 005181 24 H 0003

Date de dépôt : 12/10/2024
Date d'affichage de l'avis de dépôt : 22/10/2024
Complété le : 11/12/2024
Demandeur : ISERE AMENAGEMENT
représentée par Monsieur BREUZA Christian
Pour : Construction d'un bâtiment technique
abritant une salle hors sac, des sanitaires publics,
un local technique d'entretien routier, un local
fibre optique et un local transformateur.
Adresse du terrain : Le Col du Lautaret, à Villar
d'Arène (05480)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire avec prescriptions
au nom de la commune de Villar d'Arène

Le maire de Villar d'Arène,

Vu la demande de permis de construire présentée le 12 octobre 2024 par ISERE AMENAGEMENT représentée par Monsieur BREUZA Christian, demeurant 4 Rue Léon Sestier à GRENOBLE (38000) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un bâtiment technique abritant une salle hors sac, des sanitaires publics, un local technique d'entretien routier, un local fibre optique et un local transformateur
- sur un terrain cadastré F643 situé Le Col du Lautaret, à Villar d'Arène (05480) ;
- pour une surface de plancher créée de 218,00m² (destination équipement d'intérêt collectif et services publics);

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu l'arrêté n° 2023-191 du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant prescription de diagnostic archéologique en date du 30 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, chef de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Hautes-Alpes en date du 18 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de la Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité aux personnes handicapées en date du 12 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du service départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes en date du 06 décembre 2024, portant sur les dossiers de demande de permis de construire pour les établissements recevant du public de 5ème catégorie sans locaux à sommeil, pour lesquels s'opère uniquement une vérification du classement de ces établissements et un rappel des principales mesures de sécurité à mettre en œuvre ;

Vu l'avis de ENEDIS en date du 06 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de TE05 en date du 03 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable assorti de prescription de SUEZ en date du 30 octobre 2024 ;

Vu l'avis du SIVOM La Grave-Villar d'Arène en date du 18 octobre 2024 ;

Vu le permis d'aménager n° PA 005181 23 H 0001 délivré en date du 1^{er} août 2023 et son modificatif délivré en date du 23 septembre 2024 ;

Vu le dossier d'incidence Natura2000 fourni dans le permis d'aménager n°PA 005181 23 H 0001 délivré le 1^{er} août 2023 ;

Vu le permis de démolir n° PD 005181 24 H 0001 délivré en date du 08 janvier 2025 ;

Vu les pièces fournies en date du 12 octobre 2024 et du 11 décembre 2024 ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villar d'Arène approuvé le 13 janvier 2022 ;

Vu le Porter A Connaissance (PAC) de la Préfète en date du 17 juillet 2018 par lequel une information en matière de prévention des risques a été produite ;

Considérant que le projet est situé en zone NCol du PLU susvisé ;

Considérant que le projet est situé dans le site inscrit du Col du Lautaret ;

Considérant qu'au titre de l'article R.425-15 du Code de l'urbanisme, le présent permis de construire tient lieu d'autorisation prévue par l'article L.122-3 du Code de la construction et de l'habitat sur le respect des règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la conformité aux règles de sécurité contre l'incendie pour les établissements recevant du public ;